

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 703

1^{er} avril 2009

SOMMAIRE

Alcoa Global Treasury Services S.à r.l.	33738	Hesper Grund und Boden S.A.	33707
Amarilux S.à r.l.	33707	IBCO Sicav	33702
APF 1 S.à r.l.	33698	Immobilière de St.Paul S.A.	33744
APF FinCo S.à r.l.	33699	Infi Holding S.A.	33727
APF Holding Company S.à r.l.	33699	International Maccaferri Gabions Holding Company S.A.	33714
Asia Property Fund	33698	Investnet Italia S.à r.l.	33724
ASIF Agricultural-Shipping-Industrial-Fi- nance Holding S.A.	33704	Investnet Work Iberica S.à r.l.	33721
Barnea S.à r.l.	33703	Marinvest Holding S.A.	33711
Barsch S.à r.l.	33707	Mary Ann S. à r.l.	33706
Brandotex Participations S.A.	33721	Met&Tools Invest S.A.	33735
Car Center Huss Frères	33700	Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A.	33701
Carlisle Management Company S.C.A.	33700	Nordiska Apotekargruppen S.à r.l.	33701
Cason S.à r.l.	33700	Octans Investments S.à r.l.	33699
Cents Grund & Boden S.A.	33706	Orora S.à r.l.	33704
Cidron Healthcare D S.à r.l.	33731	Piedra S.A.	33701
Cidron Healthcare S.à r.l.	33731	Plaza S.A.	33741
Clamartone S.à r.l.	33706	Procura Holding	33724
CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l.	33705	Profoot S.A.	33703
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.	33744	Raimond S.A.	33703
de Préférence S.A.	33704	Ratanja S.A.	33705
Edcar Luxembourg, Sàrl	33708	Sequoia Lake Investment	33705
ENT TC S.à r.l.	33702	Shiatsu-Ki S.à r.l.	33719
Erisa S.A.	33698	United Investors Sicav	33702
Etude, Analyse & Conseil S.A.	33711	Val Toitures S.à r.l.	33708
Fininfra	33708		

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.050.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de APF 1 S.à.r.l. (la «Société») adoptées le 23 février 2009:

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Jamie Lyon, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), à compter du 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009035704/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.777.

—
Extrait des résolutions des administrateurs restants de Asia Property Fund (le «Fonds») adoptées le 23 février 2009:

Les administrateurs restants ont décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de son poste d'administrateur du Fonds et ont coopté Monsieur Jamie Lyon, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), pour une durée déterminée à compter du 23 février 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires du Fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Fonds
Signature

Référence de publication: 2009035705/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Erisa S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 85.169.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 11 mars 2009

Les Mandats des Administrateurs à savoir Madame Violette ROUACH demeurant au 17, Boulevard Exelmans, F-75016 Paris, France, Madame Isabelle GREDT, demeurant au 3, rue Nico Klopp, L-1861 Luxembourg et Monsieur Laurent ROUACH demeurant au 3, rue Nico Klopp, L-1861 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est reconduit également jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ERISA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009035702/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

APF FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.440.

Extrait des résolutions de l'associé unique de APF FinCo S.à r.l. (la «Société») adoptées le 23 février 2009:

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Jamie Lyon, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), à compter du 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009035703/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.051.

Extrait des résolutions de l'associé unique de APF Holding Company S.à r.l. (la «Société») adoptées le 23 février 2009:

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Jamie Lyon, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), à compter du 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009035706/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.245.

Les adresses des associés suivants de la Société ont changé:

- Cerberus International Ltd se situe désormais au c/o Premier Fund Services Ltd, 2nd Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, Freeport, Grand Bahama, the Bahamas

- Cerberus Asia Series Two Holdings Ltd se situe désormais au c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY1 1002, Iles Cayman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Octans Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009035707/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Cason S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.873.

Les adresses des associés suivants de la Société ont changé:

- Cerberus International Ltd se situe désormais au c/o Premier Fund Services Ltd, 2nd Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, Freeport, Grand Bahama, the Bahamas
- Cerberus Asia Series Two Holdings Ltd se situe désormais au c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY1 1002, Iles Cayman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cason S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009035708/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Carlisle Management Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 144.257.*Extrait de la résolution de l'Associé gérant commandité du 30 janvier 2009*

En date du 30 janvier 2009, l'Associé gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la Société du 5A, rue des Dahlias, L-2411 Luxembourg au

- 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 30 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

CARLISLE MANAGEMENT COMPANY S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009035473/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Car Center Huss Frères, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert.
R.C.S. Luxembourg B 24.053.**CLOTURE DE LIQUIDATION**Par jugement du 5 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

CAR CENTER HUSS FRERES SARL, ayant son siège social à L-GREVENMACHER, 3, rue Kummert.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Référence de publication: 2009035464/7992/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03494. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

M.N.I. S.A., Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.677.

Transfert du siège social

L'actionnaire unique de la société anonyme MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A., en abrégé M.N.I S.A., a décidé, en date du 13 février 2009, de transférer le siège de la société de 203, route d'Esch à l'adresse suivante:

10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Ce transfert de siège prend effet à partir du 15 février 2009.

Le 13.02.2009

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009035479/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Piedra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.498.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle d'un des administrateurs de la société, à savoir Madame Michelle DELFOSSE, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour PIEDRA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009035467/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Nordiska Apotekargruppen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.915.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1212 du 16 novembre 2005, modifiée par devant le même notaire en date du 6 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 128 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARGRUPPEN S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009035886/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02539. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

ENT TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.938.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1524 du 9 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENT TC S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009035887/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02538. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration datée du 8 octobre 2008

Le Conseil d'administration de la Société prend acte de la décision de M. Laurent Deltour de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

Le Conseil décide de pourvoir à son remplacement par la nomination de M. Ignacio Pedrosa Taboada, Commercial and Marketing Director de Bestinver, Juan de Mena 8 - 1°, 28014 Madrid, Espagne. La ratification de la nomination de M. Pedrosa Taboada se fera lors la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009035959/1176/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2009

En date du 27 février 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Joaquim Antonio da Silva en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- de renouveler les mandats de Monsieur Joaquim Antonio Da Silva, de Monsieur Daniel Fernando Gomes Antunes et de Madame Elisangela Gomes Faria en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035967/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Raimond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 décembre 2008

- La démission de Messieurs Jean-Paul FRANK et Dan EPPS de leur fonction d'Administrateurs a été acceptée.
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé administrateur unique de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

M. Galowich né le 30/07/1965 à Luxembourg, demeurant à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035969/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Profoot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 84.270.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036118/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01946. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.964.

Les adresses des associés suivants de la Société ont changé:

- Cerberus International Ltd se situe désormais au c/o Premier Fund Services Ltd, 2nd Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, Freeport, Grand Bahama, the Bahamas
- Cerberus Asia Series Two Holdings Ltd se situe désormais au c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, KY1 1002, Iles Cayman
- Outview LLC se situe désormais au c/o Millennium Management, L.L.C., 666 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barnea S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S .A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009035709/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

de Préférence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.173.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035800/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02273. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Orora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 133.398.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 10 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Stéphane Weyders de sa fonction de gérant de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique accepte la nomination de Monsieur Joseph Noel Allain Lenferna De La Motte, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1949 à la République de Maurice, demeurant à Polberglei 13, 2950 Kapellen, Belgique en tant que gérant unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le gérant unique

Référence de publication: 2009035693/651/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

ASIF Agricultural-Shipping-Industrial-Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 17.265.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 janvier 1980, acte publié au Mémorial C no 67 du 2 avril 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1985, acte publié au Mémorial C no 153 du 5 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mai 1985, acte publié au Mémorial C no 197 du 9 juillet 1985. Le capital a été converti eu EUROS en date du 24 décembre 2001; l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 2003, acte publié au Mémorial C no 753 du 17 juillet 2003.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASIF Agricultural-Shipping-Industrial-Finance Holding S.A.

Bernard & Associés S.C.

Signature

Référence de publication: 2009035714/3361/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00812. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 90.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009035717/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03233. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Ratanja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 90.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009035716/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03234. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.065.

Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut dont l'adresse professionnelle est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la société;
2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;
3. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l.

Gregor Klaedtke

Gérant

Référence de publication: 2009035585/9416/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Clamartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.498.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 3 mars 2009

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 3 mars 2009, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009035470/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Cents Grund & Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.453.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar 2009

Bei einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar wurde einstimmig beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung auf den 15. Februar 2009 nach:

10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

verlegt wird.

Luxemburg, den 13. Februar 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009035475/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Mary Ann S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.312.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.190.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour MARY ANN S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009035468/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Barsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 116.631.

—
Extrait des résolutions de l'A.G. des Associés du 10 février 2009

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

acceptation de la démission de Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57 de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat

La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant administratif.

En date du 10 février 2009, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Nico HANSEN a cédé les 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détient à Monsieur Alain BARTHOLME né à Ettelbruck, le 25 août 1972, demeurant à L-9188 Vichten, 2B, rue du Schandel.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

Monsieur Alain BARTHOLME détient	50 parts sociales
Madame Martine WEBER détient	50 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035687/1218/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Hesper Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.112.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar 2009

Bei einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar wurde einstimmig beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung auf den 15. Februar 2009 nach:

10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
verlegt wird.

Luxembourg, den 13. Februar 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009035478/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Amarilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 131.520.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de la Gérance tenue au siège social de la société, le 27 février 2009 à 11.30 heures

La Gérance décide de transférer le siège social de la société au 222, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009035461/817/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Val Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.008.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 2 mars 2009

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

Nomination de Monsieur Hervé GEE, artisan, né le 5 février 1972 à Aye (Belgique) demeurant à 13, rue de la Briqueterie, B 6900 Marche en Famenne (Belgique) aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

La société sera valablement engagée par la signature par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Antonio Valente Da Silva.

Référence de publication: 2009035688/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Edcar Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.233.

—
Le bilan et l'annexe au 30/06/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EdCar Luxembourg Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035876/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03266. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

here represented by MR Laurent FAYOLLAS, company manager, residing professionally, in Paris, duly authorised.

The appearing is the sole shareholder of "Fininfra", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745, incorporated following a deed of the undersigned notary of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner of 27 June 2008 published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations dated 29 July 2008, number 1859.

The appearing party, has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of eighty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 85,150.-) so as to raise it from its present amount of six hundred eleven thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 611,228.-) to six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 696,378.-).

2 To issue eighty-five thousand one hundred fifty (85,150) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

4 Miscellaneous

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 85,150.-) so as to raise it from its present amount of six hundred eleven thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 611,228.-) to six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 696,378.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue eighty-five thousand one hundred fifty (85,150) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - payment

Thereupon has appeared Mr Laurent FAYOLLAS, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Partners FCPR, by virtue of a proxy given on 23 January 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for eighty-five thousand one hundred fifty (85,150) new shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of eighty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 85,150.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighty-five thousand one hundred fifty (85,150) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate Capital (1st paragraph). "The subscribed capital of the Company is set at six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 696,378.-) divided into six hundred ninety-six thousand three hundred seventy-eight (696,378) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand two hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

"AXA Infrastructure Partners FCPR", un fonds commun de placement à risque, représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Monsieur Laurent FAYOLLAS, directeur de société, demeurant professionnellement à Paris, dûment autorisé.

Le comparant est l'associé unique de "Fininfra", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations en date du 29 juillet 2008, numéro 1859.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille cent cinquante euros (EUR 85.150,-) pour le porter de son montant actuel de six cent onze mille deux cent vingt-huit euros (EUR 611.228,-) à six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 696.378,-).

2 Émission de quatre-vingt-cinq mille cent cinquante (85.150) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille cent cinquante euros (EUR 85,150,-) pour le porter de son montant actuel de six cent onze mille deux cent vingt-huit euros (EUR 611.228,-) à six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 696.378,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quatre-vingt-cinq mille cent cinquante (85.150) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription paiement

Ensuite Monsieur Laurent FAYOLLAS s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "AXA Infrastructure Partners FCPR", précité, en vertu d'une procuration donnée le 23 janvier 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre-vingt-cinq mille cent cinquante (85.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quatre-vingt-cinq mille cent cinquante euros (EUR 85.150,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre-vingt-cinq mille cent cinquante (85.150) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er}). "Le capital social de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 696.378,-) divisé en six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit (696.378) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. FAYOLLAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/968. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009037261/239/130.

(090042286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035828/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00258. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Etude, Analyse & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.174.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Jean-Claude BERTOLDI, administrateur de sociétés, demeurant à L-4735 Pétange, 84, rue J.B. Gillardin, lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ETUDE, ANALYSE & CONSEIL S.A.", en abrégé "EAC".

Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich,

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'agence d'affaires sur base de commission.

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et

immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières susceptible de favoriser la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions au porteur lors de l'émission, et seront signées de deux administrateurs ou de l'administrateur unique.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Jean-Claude BERTOLDI, préqualifié déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center,
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui des commissaires à un.

Est appelé à la fonction d'administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- M. Jean-Claude BERTOLDI, demeurant à L-4735 Pétange, 84, rue J.B. Gillardin.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

- La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE COFIGEST S.à r.l., avec siège social à L-8552 Oberpallen, Platinerei, 8.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BERTOLDI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6125. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009036360/206/150.

(090041099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 16.271.

In the year two thousand nine, on the eleventh of February.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INTERNATIONAL MACCAFERRI GABIONS HOLDING COMPANY S.A.", "société anonyme", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" number B 16.271, incorporated by a deed of Maître Frank BADEN, then notary public residing in Mersch, on October 30, 1978, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 27 of February 6, 1979, (herewith "the Company"), the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg on November 27, 2008, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the 40,000 (forty thousand) shares representing the whole share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Establishment of the categories of directors.

2. Subsequent amendment of the article 8 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

French version

" **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

3. Subsequent amendment of the article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

French version

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

4. Dismissal of all the current directors and discharge to be given to them for the execution of their mandate till the present day.

5. Appointment of a new Board of directors:

Category A directors:

- Mr Stefano ORSI, director of the companies, born on August 9, 1946 in Rimini (FO), Italy, residing in San Paolo (Brasil), Rua Pio II - Jarbin Vitoria Regia n. 52/00, Chairman of the Board of directors,

- Mr Marco FINELLI, director of the companies, born on June 23, 1956 in Bologna, Italy, residing in Bologna, via Centotrecento n. 21,

Category B directors:

- Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

- Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on January 12, 1955 in Cesena, Italy, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Decision on the duration of the mandate of the directors.

6. Dismissal of the current statutory auditor Mr Fioravante MONTANARI and discharge for the exercise of his mandate till the present day.

7. Appointment of AUDIEX S.A., with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, as the new statutory auditor, decision on the duration of its mandate.

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to establish categories of directors, namely class A and class B directors.

Second resolution

The meeting decides to amend subsequently the article 8 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

Third resolution

The meeting decides to amend subsequently the article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his

powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of all the current directors and to give them discharge for the execution of their mandate till the present day.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint a new Board of directors as follows:

Category A directors:

- Mr Stefano ORSI, director of the companies, born on August 9, 1946 in Rimini (FO), Italy, residing in San Paolo (Brasil), Rua Pio II - Jarbin Vitoria Regia n. 52/00,
- Mr Marco FINELLI, director of the companies, born on June 23, 1956 in Bologne, Italy, residing in Bologne, via Centotrecento n. 21,

Category B directors:

- Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on January 12, 1955 in Cesena, Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting decides to appoint Mr Stefano ORSI Chairman of the Board of directors.

The meeting decides that the mandate of the directors will expire at the general meeting that will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2008.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor Mr Fioravante MONTANARI and to give discharge for the exercise of his mandate till the present day.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint AUDIEX S.A., with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, as new statutory auditor.

The meeting decides that the mandate of the statutory auditor will expire at the general meeting that will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2008.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1.750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL MACCA-FERRI GABIONS HOLDING COMPANY S.A.", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 16.271 constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 octobre 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 6 février 1979, (ci-après "la Société"), dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John SEILL, licencié en sciences économiques appliqués, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 40.000 (quarante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Instauration des catégories d'administrateurs.

2. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

Version française

" **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

3. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

Version française

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

4. Démission de tous les actuels administrateurs de la société et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

5. Nomination d'un nouveau conseil d'administration comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Stefano ORSI, administrateur de sociétés, né le 9 août 1946 à Rimini (FO), Italie, demeurant à San Paolo (Brasil), Rua Pio II - Jarbin Vitoria Regia n. 52/00, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Marco FINELLI, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1956 à Bologne, Italie, demeurant à Bologne, via Centotrecento n. 21,

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

et fixation de la durée de leur mandat.

6. Démission de Monsieur Fioravante MONTANARI de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

7. Nomination de AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, comme nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer des catégories d'administrateurs, respectivement catégorie A et catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les actuels administrateurs de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme un nouveau conseil d'administration comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Stefano ORSI, administrateur de sociétés, né le 9 août 1946 à Rimini (FO), Italie, demeurant à San Paolo (Brasil), Rua Pio II - Jarbin Vitoria Regia n. 52/00,

- Monsieur Marco FINELLI, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1956 à Bologne, Italie, demeurant à Bologne, via Centotrecento n. 21,

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stefano ORSI en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le mandat de nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fioravante MONTANARI de ses fonctions de commissaire aux comptes et accorde lui décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée nomme AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, comme nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat de nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.750.-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, J. SEIL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 février 2009, LAC/2009/6881: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009037283/208/246.

(090042087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Shiatsu-Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.214.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Madame Elisabeth LAUBRY, épouse THOMAS, née à Paris (9^{ème}) le 2 mars 1957, demeurant au 22 rue des Violettes, F-57100 Thionville.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de proposer des prestations dans le cadre du "SHIATSU" (technique de relaxation et de bien-être) à l'exclusion de toute activité thérapeutique.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHIATSU-KI S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.
- 2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Elisabeth LAUBRY, épouse THOMAS, née à Paris (9^{ème}) le 2 mars 1957, demeurant au 22 rue des Violettes, F-57100 Thionville.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte en brevet, après certification par le notaire de l'identité de la personne comparante d'après sa carte nationale d'identité numéro 991057700699, délivrée par la sous-préfecture de Thionville (57), en date du 12 octobre 1999.

Signé: E.LAUBRY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2009. Relation: EAC/2009/2637. Reçu soixante-quinze Euros (75.00 €).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009037344/239/91.

(090042071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Brandotex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.553.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035829/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Investnet Work Iberica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.162.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "INVESTNET WORK IBERICA S. r.l.", ayant son siège social à Milan, Via Cavriana, 20, constituée suivant acte reçu par Maître Domenico CAMBARERI, notaire de résidence à Milan, en date du 22 juin 2004, inscrite au registre delle imprese à Milan sous le numéro 004471030967, inscrite au R.E.A. de la Chambre de Commerce de Milan sous le numéro 1749973.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT EUROS (EUR 1.626.227,-) est détenue par INVESTNET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise

4.- Nomination de gérants de la société devenue luxembourgeoise.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Luigi Augusto Miserocchi, notaire de résidence à Milan, en date du 10 février 2009, que le siège de la société "INVESTNET WORK IBERICA S.r.l.", est transféré de Milan, Via Cavriana, 20, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

L'assemblée constate que le capital social est fixé à UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT EUROS (EUR 1.626.227,-) et sera représenté par UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (1.626.227) parts sociales d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales détenues par INVESTNET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "INVESTNET WORK IBERICA S.à r.l."

La société fait partie du Groupe Bancaire UBI (Unione di Banche Italiane), en cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions prises par la société mère Unione Banche Italiane S.c.p.a. dans l'exercice de l'activité de direction et de coordination et dans l'exécution des instructions données par la Banca d'Italia dans l'intérêt de la stabilité du groupe.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société n'aura pas d'activité sur le marché des capitaux à risques et aura pour objet:

la fourniture de services télématiques sur le réseau internet et en particulier les services de diffusion de données de la Bourse et les services de transmission de données à envoyer aux institutions financières.

La société a également pour objet:

- le projet et la réalisation de réseaux internet pour les entreprises ou pour la fourniture de services y relatifs, de type informatic ou financier,
- la diffusion de données, images et mots sur le réseau internet pour les entreprises ou pour la fourniture de services y relatifs, de type informatic ou financier,
- la diffusion de données, images et mots sur le réseau internet,
- l'assistance pour la création de site internet,
- la fourniture de software et des instruments et accessoires nécessaires pour les activités susmentionnées., à l'exclusion des activités réservées à des personnes inscrites à l'ordre des professionnels et des sociétés d'intermédiation financière.

La société peut également, pour les activités en relation avec son objet, par voie de consortium ou d'associations temporaires, avec d'autres entreprises, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières considérées par les gérants de la société comme nécessaires ou utiles pour l'exécution de l'objet social de la société.

La société pourra également signer des avals, fidéjussions et autres garanties, même réelles pour garantir des obligations pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant qu'il s'agit d'instruments qui peuvent servir l'objet social de la société, ainsi que prendre directement ou indirectement des intérêts ou participations dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet social analogue ou connexe au sien.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT EUROS (EUR 1.626.227,-). Il est représenté par UN MILLION SIX CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT

(1.626.227) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune qui sont détenues par INVESTNET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature d'un des gérants qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de la société INVESTNET WORK IBERICA S. à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise, les personnes suivantes:

- Monsieur Francesco SANTONI, né le 16 avril 1971 à Milan, demeurant professionnellement à I- Milan, Via Cavriana, 20
- Monsieur Marco GALARDO, né le 20 mars 1974 à Salerno, demeurant professionnellement à I- Milan, Via Cavriana, 20
- Monsieur Akira Taniguchi Faixo, né le 16 septembre 1975 à Barcelone, demeurant à Barcelone, Gran Via de Corts Catalanes, 540.

Cinquième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2009 se clôturera à la date du 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémontrées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036366/242/161.

(090040803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Procura Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035821/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02159. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Investnet Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.163.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "INVESTNET ITALIA S. r.l.", ayant son siège social à Milan, Via Cavriana, 20, constituée suivant acte reçu par Maître Pasquale IANELLO, notaire de résidence à Milan, en date du 20 septembre 1999, inscrite au registre delle imprese à Milan sous le numéro 12907130152, inscrite au R.E.A. de la Chambre de Commerce de Milan sous le numéro 1597398.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de DEUX CENT DOUZE MILLE EUROS (EUR 212.000,-) est détenue par I.W. BANK S.p.A, en abrégé IVB S.p.A., ayant son siège social à Milan, Via Cavriana 20,

et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

4.- Nomination de gérants de la société devenue luxembourgeoise.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Luigi Augusto Miserocchi, notaire de résidence à Milan, en date du 10 février 2009, que le siège de la société "INVESTNET ITALIA S.r.l.", est transféré de Milan, Via Cavriana, 20, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

L'assemblée constate que le capital social est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE EUROS (EUR 212.000,-) et sera représenté par DEUX MILLE CENT VINGT (2.120) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales détenues par I.W. BANK S.p.A, en abrégé IWB S.p.A., ayant son siège social à Milan, Via Cavriana 20.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Le nom de la société est "INVESTNET ITALIA S.à r.l."

La société fait partie du Groupe Bancaire UBI (Unione di Banche Italiane), en cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions prises par la société mère Unione Banche Italiane S.c.p.a. dans l'exercice de l'activité de direction et de coordination et dans l'exécution des instructions données par la Banca d'Italia dans l'intérêt de la stabilité du groupe.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la fourniture de services télématiques sur le réseau internet et en particulier les services de diffusion de données de la Bourse et les services de transmission de données à envoyer aux institutions financières.

La société a également pour objet le projet et la réalisation:

de réseaux internet pour les entreprises ou pour la fourniture de services y relatifs, de type informatif ou financier, la diffusion de données, images et mots sur le réseau internet pour les entreprises ou pour la fourniture de services y relatifs, de type informatif ou financier,

la diffusion de données, images et mots sur le réseau internet,

l'assistance pour la création de sites internet,

la fourniture de software et des instruments et accessoires nécessaires pour les activités susmentionnées., à l'exclusion des activités réservées à des personnes inscrites à l'ordre des professionnels et des sociétés d'intermédiation financière.

La société peut également, pour les activités en relation avec son objet, par voie de consortium ou d'associations temporaires avec d'autres entreprises, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières considérées par les gérants de la société comme nécessaires ou utiles pour l'exécution de l'objet social de la société.

La société pourra également signer des avals, fidéjussions et autres garanties, même réelles pour garantir des obligations pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant qu'il s'agit d'instruments qui peuvent servir l'objet social de la société, ainsi que prendre directement ou indirectement des intérêts ou participations dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet social analogue ou connexe au sien.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT DOUZE MILLE EUROS (EUR 212.000,-). Il est représenté par DEUX MILLE CENT VINGT (2.120) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune qui sont détenues par I.W. BANK S.p.A, en abrégé IWB S.p.A., ayant son siège social à Milan, Via Cavriana 20.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature d'un des gérants qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le

surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de la société INVESTNET ITALIA S. à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise, les personnes suivantes:

- Monsieur Graziano MARTINO, né le 26 janvier 1973 à Novara, demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.
- Monsieur Vincenzo TESDESCHI, né le 6 juillet 1972 à Bari, demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.
- Monsieur Marco GALARDO, né le 20 mars 1974 à Salerno, demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.
- Monsieur Massimo PAVAN, né le 11 janvier 1964 à Milan, demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.
- Monsieur Francesco SANTONI, né le 16 avril 1971 à Milan, demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.
- Monsieur Vincenzo CARLA, né le 04 février 1977 à Bari demeurant professionnellement à Milan, Via Cavriana, 20.

Cinquième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2009 se clôturera à la date du 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036369/242/158.

(090040815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Infi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.212.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Ardavon Holdings Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "INFI HOLDING S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) consistant en trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deux juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce

jour est un samedi, ou un dimanche ou encore un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Ardavon Holdings Ltd", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, chartered accountant, né à Minehead (Royaume-Uni), le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2712. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009037349/239/219.

(090042050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Cidron Healthcare D S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.555.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron Healthcare C S.à r.l., formerly "Cidron Healthcare Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.872.

here represented by David Burgstahler, banker, residing in New-York, USA, an Ingrid Moinet, cartered accountant, residing professionally in Luxembourg, managers of the company.

Such appearing party represents all of the share capital of Cidron Healthcare D.S.à r.L, formerly "Cidron Healthcare S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.555, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 13 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1427, dated 10 June 2008. The articles of association of the Company were last amended on 24 June 2008 pursuant to a deed of the of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial C, number 1777, dated 18 July 2008.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the par value of all of the shares of the Company from an amount of fifty euros (EUR 50.-) each down to an amount of one euro (EUR 1.-) each;
2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383.-) in order to bring it up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883.-) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;
3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company;
4. Acknowledgement of the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company;
5. Appointment of Noëlla Antoine and Pascale Nutz as managers of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having considered the abovementioned agenda, hereby validly takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of all of the shares of the Company, represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares, from an amount of fifty euros (EUR 50.-) each down to an amount of one euro (EUR 1.-) each such that there are now twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five thousand (5,000) Class A Preferred Shares, five thousand (5,000) Class B Preferred Shares, five thousand (5,000) Class C Preferred Shares and five thousand (5,000) Class D Preferred Shares for a total of thirty-two thousand five hundred (32,500) shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383.-) in order to bring it from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500.-) up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883.-) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) newly issued Ordinary Shares of the Company shall be subscribed for by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, for a total subscription price of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-five euros and eighty-four cents (EUR 112,145,385.84) which shall be (i) paid through the transfer to the Company of a one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) and a two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) and (ii) allocated as follows: (a) one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) shall be allocated to the Company's share capital and (b) two euros and eighty-four cents (EUR 2.84) shall be allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 8 of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883.-), represented by one hundred twelve million one hundred fifty-seven thousand eight hundred eighty-three (112,157,883) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares"), five thousand (5,000) class A preferred shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A Preferred Shares"), five thousand (5,000) class B preferred shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class B Preferred Shares"), five thousand (5,000) class C preferred shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class C Preferred Shares") and five thousand (5,000) class D preferred shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class D Preferred Shares", together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Class C Preferred Shares, the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of Shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company pursuant to resignation letters sent by these persons to the Company, which will remain attached hereto as Schedule 1.

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint the following individuals as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on 7 July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Accordingly, the board of managers of the Company shall hereinafter be composed of the following individuals:

- Noëlla Antoine;
- Ingrid Moinet; and
- Pascale Nutz.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cidron Healthcare C S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.872,

ici représentée par David Burgstahler, banker, demeurant à New-York, USA, et Ingrid Moinet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérants de la société

La comparante est l'associé unique de Cidron Healthcare D S.à r.l. (anciennement Cidron Healthcare S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.555, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 1427, le 10 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juin 2008 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié au Mémorial C, numéro 1777, le 18 juillet 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social (l'"Associé Unique"), peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de cinquante euros (EUR 50,-) à un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383,-) afin de la porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883,-) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Confirmation de la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David L Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société;

5. Nomination de Noëlla Antoine et Pascale Nutz comme gérants de la Société; et

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société qui sont divisées en deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) pour chacune des parts sociales à un euro (EUR 1,-) de sorte que le capital sera désormais composé de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D et donc d'un total de trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383,-) afin de la porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883,-) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) chacune.

Les cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ont été souscrites par l'Associé Unique ici représenté comme il est dit, pour un prix de souscription total de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 112.145.385,84) qui sera (i) payé par le transfert à la Société d'un engagement de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt d'une valeur nominale totale de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) et d'un engagement de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt, d'une valeur nominale totale de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) et (2) affecté comme suit: (a) cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383,-) seront affectés au capital social de la Société et (b) deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2,84) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883,-), représenté par douze millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois (112.157.883) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C") et cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D") et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"). Le capital social de la Société peut être augmenté ou

réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société conformément à des lettres de démission signées par ces personnes, qui resteront annexées au présent acte comme Annexe 1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Pascale Nutz, expert comptable, née à Douarnenez le 7 juillet 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société sera donc composé comme suit:

- Noëlla Antoine;
- Ingrid Moinet; et
- Pascale Nutz.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 7.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BURGSTRAHLER, I. MOINET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7178. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036193/242/214.

(090040923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Met&Tools Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 145.121.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Aleandro Giovanni FERRARI, économiste, né à Morbio Inferiore le 12 septembre 1940 domicilié à SW10 0RL Londres, 552 King's Road, 10 Bredin House,

ici représenté par Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 février 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MET&TOOLS INVEST S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à 1.000.000,- EUR (UN MILLION D'EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 2^e mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Alejandro Giovanni FERRARI, préqualifié, ici agissant comme ci-avant, déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:
 - a) Monsieur Aleandro Giovanni FERRARI, préqualifié,
 - b) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs,
 - c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né à Dudelange le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.
 - 3) Monsieur Aleandro Giovanni FERRARI préqualifié, est également appelé aux fonctions d'administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration. Ces mandats expirent également en 2014.
 - 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014
- la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. GOMES DOMINGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6868. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009035166/206/152.

(090039875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Alcoa Global Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 155.175.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.168.

In the year two thousand and nine, the fifth day of March,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

ALCOA LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.117 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Christophe Balthazard, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Alcoa Global Treasury Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.168 (the Company). The Company was incorporated on 24 January 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°582 of 16 June 2005.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) shares in the Company, having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 155,000,000.- (one hundred and fifty-five million United States dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 175,000.- (one hundred and seventy-five thousand United States dollars) to USD 155,175,000.- (one hundred and fifty-five million one hundred and seventy-five thousand United States dollars) by way of the issue of 1,550,000 (one million five hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, as well as to Mr Gerard Stassen, to individually under his/her sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified under items 2. and 3. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 155,000,000.- (one hundred and fifty-five million United States dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 175,000.- (one hundred and seventy-five thousand United States dollars) to USD 155,175,000.- (one hundred and fifty-five million one hundred and seventy-five thousand United States dollars) by way of the issue of 1,550,000 (one million five hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each

Subscription and payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe all the 1,550,000 (one million five hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each, and to fully pay-up such shares in an aggregate nominal value of USD 155,000,000.- (one hundred and fifty-five million United States dollars) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,499,823,137.84 (one billion four hundred and ninety-nine million eight hundred and twenty-three thousand one hundred and thirty-seven United States dollars eighty-four cents), of which (a) USD 155,000,000.- (one hundred and fifty-five million United States dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) the remainder, i.e. USD 1,344,823,137.84 (one billion three hundred and forty-four million eight hundred and twenty-three thousand one hundred and thirty-seven United States dollars eighty-four cents), is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

These amounts are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the amounts so contributed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at USD 155,175,000.- (one hundred and fifty-five million one hundred and seventy-five thousand United States dollars), represented by 1,551,750 (one million five hundred and fifty-one thousand seven hundred and fifty) ordinary shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, as well as to Mr Gerard Stassen, to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any

doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately six thousand two hundred euro (EUR 6.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinq mars,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Alcoa Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 90.117 (l'Associé Unique),

ici représentée par Christophe Balthazard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social d'Alcoa Treasury Global Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.168 (la Société). La Société a été constituée le 24 janvier 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°582 du 16 juin 2005.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 1.750 (mille sept cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des États-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 155.000.000.- (cent cinquante-cinq millions de dollars des États-Unis) de façon à porter le capital social de son montant actuel de USD 175.000.- (cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis) à USD 155.175.000.- (cent cinquante-cinq million cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis) par voie d'émission de 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des États-Unis) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ainsi qu'à Mr Gérard Stassen, de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 155.000.000.- (cent cinquante-cinq millions de dollars des États-Unis) de façon à porter le capital social de son montant actuel de USD 175.000.- (cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis) à USD 155.175.000.- (cent cinquante-cinq millions cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis) par voie d'émission de 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des États-Unis) chacune.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des États-Unis) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.499.823.137,84 (un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-trois mille cent trente-sept dollars des États-Unis quatre-vingt-quatre cents), dont (a) USD 155.000.000.- (cent cinquante-cinq millions de dollars des États-Unis) sont à affecter au compte capital social nominal de la Société et (b) le montant restant, i.e. USD 1.344.823.137,84 (un milliard trois cent quarante-quatre millions huit cent vingt-trois mille cent trente-sept dollars des États-Unis quatre-vingt-quatre cents), sont à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Ces montants se trouvent dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, lequel reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 155.175.000.- (cent cinquante-cinq millions cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis) représenté par 1.551.750 (un million cinq cent cinquante et un mille sept cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des États-Unis) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, ainsi qu'à Mr Gérard Stassen, de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ six mille deux cents euros (EUR 6.200.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et dressé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2009. LAC/2009/9222. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009037289/5770/176.

(090042122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 145.092.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Tom TURPING, gérant, demeurant à L-1430 Luxembourg, 35, boulevard Pierre Dupong,
- 2.- Monsieur Marc ROLLER, employé privé, demeurant à L-5250 Sandweiler, 9, rue de Remich,
- 3.- Monsieur Georges GOTTAL, employé privé, demeurant à L-1747 Luxembourg, 9, Op der Heed,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PLAZA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet, la prestation de services administratifs de bureau et de secrétariat dans son sens le plus large.

La société a également pour objet toutes activités relatives à l'exploitation d'une agence de publicité; au développement de sites Internet, notamment la création, l'hébergement de sites, l'assistance technique, l'aide à la mise en ligne, la création et la mise à jour de logiciels particuliers et de programmes originaux; au développement de systèmes Intranet, de solutions d'e-commerce; aux développements multimédias, commerce informatique et consommables informatiques; ainsi que les activités relatives au conseil en informatique, et au conseil en développement de solutions informatiques spécifiques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,00), divisé en mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,00), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle d'un des administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à quinze heures chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Tom TURPING, prénommé, quatre cent quatre-vingt actions	480
2.- Monsieur Marc ROLLER, prénommé, trois cent soixante actions	360
3.- Monsieur Georges GOTTAL, prénommé, trois cent soixante actions	360
Total: mille deux cents actions	1.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Tom TURPING, prénommé,
- b) Monsieur Marc ROLLER, prénommé,
- c) Monsieur Georges GOTTAL, prénommé.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

Madame Liette FRERES, épouse de Monsieur Pierre FOLSCHIED, conseillère comptable et fiscale, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 85C, rue de Luxembourg.

3.- Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Tom TURPING, prénommé,
- Monsieur Marc ROLLER, prénommé,
- Monsieur Georges GOTTAL, prénommé.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Le siège social est établi à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Turping, M. Roller, G. Gottal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation LAC/2009/7326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009035163/227/130.

(090039438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Immobilière de St.Paul S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 57.289.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035712/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01670. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.271.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 février et 20 février 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI Global Value Fund Cayman L.P. une société dont le siège social est à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut dont l'adresse professionnelle est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la société;

2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

3. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.

Gregor Klaedtke

Gérant

Référence de publication: 2009035582/9416/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.